

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Broadway Inc.	Numéro de permis 2009805	Date d'inspection Le 27 août 2019	
Nom de l'établissement Halte scolaire élémentaire Mgr-Lang		Numéro de téléphone (506) 473-4055	
Adresse 1365 chemin Tobique Drummond NB E3Y 2P4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(b)(ii)	31 août 2019	30 mai 2019
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	33(2)	31 août 2019	30 mai 2019

<b>Commentaires généraux</b>
La halte est fermée pendant l'été. Le parc de l'école est utilisé. Il manque de surface protectrice sous les grosses structures. Celles-ci ne sont pas utilisées car il n'y a pas la surface protectrice recommandée (30 cm).

original signé par  
Geneviève Abud

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 août 2019

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Jean-Denis Tardif

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 août 2019

\_\_\_\_\_  
Date